CASC

Coalition pour l'Accessibilité aux Services des CLE

Bulletin
Septembre 2015

Mandat de la CASC

- le respect des droits des personnes qui reçoivent de l'aide de dernier recours, qu'elles aient ou non des contraintes à l'emploi.
- l'amélioration des communications aux prestataires et l'humanisation des services du MESS.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CASC

Suivez-nous : https://www.facebook.com/cascquebec

Visitez: http://coalition-cascquebec.org/

Vous pouvez aussi nous contacter:

Nathalie Rech
Organisatrice communautaire
Projet Genèse
(514)738-2036
poste 402

info@coalition-cascquebec.org

NOUVEAUX COUPS DURS À L'AIDE SOCIALE : LE MINISTRE HAMAD S'ACHARNE

Montréal, le 16 septembre 2015 – Alors que les personnes assistées sociales ont déjà subi les impacts négatifs des 5 mesures règlementaires adoptées ce printemps, le ministre Hamad prévoit ré-ouvrir imminament la loi de l'aide sociale pour y ajouter des mesures obligatoires et punitives. Un ensemble de groupes communautaires demande que ces mesures appauvrissantes soient retirées et que le gouvernement renonce à son programme Objectif emploi.

De gauche à droite: Yann Tremblay-Marcotte du *Front commun des personnes assistées sociales du Québec*, Rosario Tapia de *Projet Genèse*, Tristan Ouimet-Savard du *Regroupement des Auberges du cœur*, Marie-Noëlle Perron de la *Maison Tangente*, et Lucie Lamarche pour la *Ligue des Droits et Libertés*. (Photo: Édith Lafrenière)

Sur le terrain, les effets des modifications récentes aux règlements ont été dramatiques pour un nombre important de prestataires. C'est le cas de madame Rosario Tapia qui vit avec ses 2 enfants majeurs. Le ministère considérant que Mme Tapia tire un revenu de la location de chambres à ses enfants, a coupé son chèque de 125$ par mois (sur une prestation de 747$). Mme Tapia est atterrée par cette décision : « Mes enfants sont étudiants et travaillent à temps partiel. Avec un loyer à 605 $, j'avais déjà un budget serré, comment ma famille va survivre avec cette nouvelle coupure? »

Madame Marie-Noëlle Perron de la Maison Tangente redoute quant à elle les effets d'Objectif emploi, le programme projeté par le ministre Hamad. « L'introduction de mesures obligatoires n'est vraiment pas la réponse aux problèmes de ces jeunes, notamment pour ceux qui sont sans domicile fixe. En revanche, une fois réglée leur situation d'urgence, ces jeunes seraient en bien meilleure position pour entamer des démarches d'employabilité, de formation ou de recherche d'emploi », affirme madame Perron.

La Ligue des droits et libertés confirme que cette réforme envisagée par le ministre Hamad est un affront majeur aux droits et libertés. Le retour du *workfare*, déjà dénoncé par l'Organisation des Nations-Unies en 1998, va à l'encontre de l'esprit de la Charte québécoise des droits et libertés qui garantit le droit à un niveau de vie décent et à la dignité. « Il faut reconnaître que les prestataires sont des victimes d'un marché du travail précaire. L'introduction de nouvelles mesures de *workfare* contribuera au recul des droits sociaux des personnes démunies plutôt qu'à les soutenir.» affirme Lucie Lamarche de la Ligue des droits et libertés.

Les groupes redoutent que, dans un contexte d'austérité, le ministre n'ouvre la loi sur l'aide sociale que pour ajouter des restrictions à celles déjà imposées aux personnes assistées sociales. « Les mesures obligatoires et punitives n'ont pas fonctionné dans le passé. Ça n'aide pas les gens à revenir sur le marché du travail. On ne peut pas continuer d'appauvrir les prestataires. La pauvreté détruit la santé physique et mentale des gens. Ce qu'il faut, c'est un revenu suffisant qui sorte du stress permanent que représente la pauvreté. C'est tout le contraire de la direction prise par le ministre avec ces 5 mesures règlementaires, les pénalités et l'obligation prévues dans le programme Objectif emploi », soutient Yann Tremblay-Marcotte du Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

Contexte

Le 1er mai et le 1er juillet 2015 entraient en vigueur 5 mesures règlementaires à l'aide sociale qui obligent les gens à vendre leur maison, limitent leurs sorties hors-Québec à 7 jours, pénalisent davantage les gens qui partagent leur logement, réduisent drastiquement le chèque pour les personnes en centre de réadaptation en toxicomanie et accentuent les pénalités en cas de fausse déclaration. Quant à Objectif emploi, annoncé lors du dépôt du dernier budget, pourrait être introduit aussitôt que le 1er janvier 2016. Le programme s'adresserait uniquement aux premiers demandeurs d'aide sociale.

Les groupes travaillant avec les personnes assistées sociales sont toujours en attente d'une rencontre avec le ministre pour proposer des solutions positives et durables pour soutenir réellement les personnes à l'aide sociale.

TRENTE groupes et regroupements ont été signataires de ce communiqué de presse émis hier à la suite d'une conférence de presse tenue à Montréal: Coalition pour l'accessibilité aux services dans les CLE, Ligue des droits et libertés, Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Regroupement des Auberge du cœur du Québec, Réseau alternatif et communautaire des organismes en santé mentale de l'île de Montréal, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, Front d'action populaire en réaménagement urbain, Coalition des associations de consommateurs du Québec, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, Projet P.A.L., Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec, Collectif québécois de conscientisation, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, Mouvement Action-Chômage de Montréal, Mouvement d'Action Solidaire des Sans-Emploi des Chenaux, Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, Réseau solidarité itinérance du Québec, Comité logement de La Petite Patrie, Syndicat de la fonction publique du Québec, Mouvement autonome et solidaire des sans emploi, Comité de personnes assistées sociales de Pointe-Saint-Charles, L'R des centres de femmes, Table de concertation de Laval en condition féminine, Maison Passages, Association québécoise des centres d'intervention en dépendance, Union des consommateurs.

Marie-Noëlle Perron, Coordonnatrice à la Maison Tangente, nous livre ses commentaires sur Objectif Emploi

Pour mon équipe de travail, Objectif Emploi n'est rien d'autre que la négation de notre travail quotidien… L'idée de créer ce programme pour les premiers demandeurs est tout simplement absurde. Quand un jeune adulte cogne à la porte de la Maison Tangente, il arrive chez nous ayant épuisé toutes ses ressources, autant financières qu'humaines. Il est au bord du gouffre, l'estime de soi dans les talons et la confiance en l'avenir à moins mille sur le « confiance-o-mètre ». Devant aussi composer avec des problèmes personnels criants (conflits familiaux, pauvreté extrême, toxicomanie, santé mentale affectées) ces jeunes arrivent chez nous avec des besoins de base non comblés.

Leur première demande est d'avoir un endroit sécuritaire où ils peuvent se laver, manger trois repas par jour (et plus), dormir, être en sécurité et avoir un port d'attache. Et c'est ce que nous leur offrons : un accueil sans jugement, de la chaleur humaine, du temps pour qu'ils puissent se reconstruire et prendre soin de la personne la plus importante : eux-mêmes. Pour plusieurs d'entre eux, la route vers une ré-intégration sera longue. Ils prendront soin d'eux, ensuite, commanderont leurs pièces d'identité, entreprendront des démarches de santé physique ou mentale, feront une demande à l'aide sociale pour avoir un petit revenu de survie qui leur permettra de se transporter, de couvrir les frais de médicaments, de s'acheter quelques vêtements. Ces jeunes en grande souffrance ont un besoin auquel nous répondons, celui d'avoir une pause, de reprendre leur souffle avant d'être prêts à repartir vers l'avenir. Nous prenons aussi le temps avec ces jeunes adultes, mélangés face à leur avenir, d'explorer les possibilités qui s'offrent à eux. Nous aimons ce moment où ils se dévoilent, où ils nous parlent de ce qu'ils aiment, de leurs rêves et de leur aspiration face à l'avenir.

Avec le programme Objectif Emploi, notre travail ne fait plus sens. Avec l'idée que ce programme s'adresse aux premiers demandeurs, on fait fi du besoin premier de tous ces jeunes : prendre soin d'eux. Ils ne sont pas prêts pour l'instant à être dirigés vers ces services. De plus, avec son caractère obligatoire, Objectif Emploi viendra aussi détruire tout l'aspect volontaire d'une démarche de reprise de contrôle sur sa vie. La société renvoie alors à la personne : je ne te crois pas capable de faire tes choix. De plus, tes aspirations et tes besoins sont niés car nous devons faire diminuer les… statistiques.

Ce programme ne sera pas couronné de succès, il sera synonyme d'un autre échec pour ces jeunes adultes, d'une nouvelle atteinte à leur confiance, à leur estime, à leur motivation. Sont-ils capables de réintégrer le marché le l'emploi ou un parcours scolaire? Oui! Sont-ils capables de le faire sous le signe de la réussite? Oui! Mais ils doivent le faire de manière volontaire, quand ils ont la force et l'énergie d'entamer un nouveau projet. Le risque de pénalités qui seront certainement imposées en cas de refus de participation à Objectif Emploi viendra simplement fragiliser encore plus des jeunes adultes au bord de la cassure. Ils ont besoin qu'on soit présent pour eux, qu'on accepte d'avancer à leur rythme, qu'on croit en eux. Ils n'ont certainement pas besoin que l'histoire se répète, qu'une autre personne prenne les rênes de leur vie et les menace encore…

Objectif Emploi prévoit aussi que pour le moment, les services en employabilité sont suffisants. Seulement cinq millions de dollards sont prévus comme investissement additionnel. L'offre de programme sera-t-elle bonifiée? Non. Le problème qui se pose alors est l'insuffisance et le manque de diversité des possibilités offertes. Entendons nous. Plusieurs des programmes en employabilité sont de PRÉCIEUX partenaires pour les organismes comme les nôtres. Ils sont adaptés, répondent aux besoins multiples et aux défis que présente la réintégration sociale des jeunes en difficulté. Ces programmes sont très en demande, mais aussi débordés et certains jeunes peuvent attendre jusqu'à six mois avant d'avoir une place.

D'autres programmes sont beaucoup moins adaptés et mettent les jeunes adultes en situation d'échecs répétés. Il faudrait donc que l'offre des services en employabilité soit revue, diversifiée dans les corps de métiers touchés, mais surtout, qu'ils puissent continuer à travailler avec leurs forces et leur spécificité. Ils travaillent avec des personnes… volontaires, prêtes à intégrer le système et à regarder l'avenir.

En gardant les programmes tels qu'ils sont, Objectif Emploi échouerait aussi à offrir la même chance à tous… Pour le moment, les intervenants du milieu reprochent aux programmes de retour aux études, inclus dans la catégorie « employabilité » de regarder seulement le chemin le plus court… Ainsi, un jeune adulte qui souhaite aller étudier est automatiquement orienté vers un programme de DEP, le chemin le plus court vers le marché de l'emploi… Mais qu'en est-il des rêves de carrières de ces jeunes? N'ont-ils pas droit eux aussi de viser une carrière d'ingénieur, de travailleur social ou d'orienteur? Le programme Objectif Emploi continuera à envoyer un message que ces jeunes adultes ont déjà bien compris… Ce n'est pas vrai que le gouvernement est prêt à donner la même chance à tous…

La CASC rentre le MTESS la prochaine fois le 11 novembre 2015. Si vous souhaitez participer, merci de nous contacter.

Votre contribution est essentielle pour nous alimenter. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part des difficultés rencontrées par vos usager-ère-s dans leur demande ou dans leur dossier d'aide sociale ou de solidarité sociale.

Nous sommes particulièrement intéressés à avoir des détails sur des dossiers de personnes concernées par les récentes modifications au règlement.

ATTENTION! Des nouvelles des récentes modifications au règlement sur l'aide sociale

- Les Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite-Bourgogneont décidé de formé un groupe de travail afin d'étudier la **possibilité d'un recours juridique**. Le groupe pense travailler plus spécifiquement sur les séjours hors Québec. Pour le moment, nous sommes à la recherche de personnes qui sont affectées par cette mesure et qui seraient disponibles pour témoigner publiquement de leur situation. Pour informations, contactez Pascale Brunet, Organisatrice communautaire au (514) 933-8432
- **Le Tribunal administratif du Québec a rendu dernièrement une décision qui peut être utilisée en révision pour les prestataires qui se subissent une coupure parce qu'ils partagent leur logement avec des colocataires ou membres de leur famille:** http://www.canlii.org/fr/qc/qctaq/doc/2015/2015canlii21898/2015canlii21898.pdf

DEVENEZ MEMBRE OU RENOUVELEZ VOTRE MEMBERSHIP À LA CASC ET SOUTENEZ NOTRE TRAVAIL!

Remplissez le formulaire disponible sur le site internet::
http://coalition-cascquebec.org/membres/